

RUMINE-REDUX

En exergue aux arguments développés plus loin, je voudrais faire un rapprochement troublant dans l'histoire des concours d'architecture pour le musée des Beaux-Arts à Lausanne.

En 1898, le jury pour le Palais de Rumine a choisi le projet « Taureau Farnèse » en raison de son fort caractère expressif et formel. Il l'a fait contre le projet « Hic », beaucoup plus satisfaisant en termes d'intégration architecturale et d'articulation spatiale. On voulait rêver d'Italie et de Renaissance, l'architecture en serait le vecteur

En 2001, le Jury du concours pour le musée de Bellerive s'est laissé aller à son tour. A l'instigation de son président, il a penché en faveur d'un projet, « Ying-Yang », lui aussi de fort caractère formel. Le jury se voyait à Sydney ou à Bilbao, le prestige de l'architecture à portée d'un choix de juré ! Il l'a fait au détriment du projet « Fluxus » classé second, plus pragmatique, et qui n'aurait peut-être pas mobilisé contre lui autant d'opposition.

Je vois dans ce rapprochement d'épisodes pittoresques une continuité ; celle du provincialisme fâcheux, incapable d'identifier l'authentique talent, et qui cherche à satisfaire son besoin de se faire voir au détriment de l'effort patient et de l'analyse systématique.

Cette récurrence dans le choix du plus clinquant dénote l'addiction : « vous prendrez bien encore un peu de la même chose » ? Elle indique qu'à Lausanne, en un siècle, on n'a rien appris. Cet état des choses programme évidemment une nouvelle déception. Supposons que le musée de Bellerive se construise. Oublions que cette architecture, comme celle de Rumine, caractérisée par le formalisme, sera démodée avant même l'inauguration du bâtiment. Il est facile de deviner que le mégaclub-house sur Bellerive, d'abord désiré par les uns, puis détesté par les autres, finira ignoré et renié, comme l'est Rumine depuis des décennies.

Cette brève anamnèse commande en principe que soient recherchés les moyens d'éviter la répétition. Ils sont simples et faciles à mettre en œuvre : il faut analyser rationnellement l'existant et s'efforcer d'abord de trouver les manières d'en tirer parti.

Je veux contribuer à démontrer ci-après que le Palais de Rumine, quelque singulier que soit son aspect a été conçu dans la règle de l'art pour abriter des musées, il mérite mieux qu'être jeté comme un jouet ayant cessé de plaire.

L'exercice est d'une importance capitale. A tous points de vue. C'est aussi un exercice moral : une société en effet, a l'architecture qu'elle mérite !

Pierre Frey, historien de l'art

1. Le Palais de Rumine offre sans restructuration majeure de son espace d'origine, et pour l'essentiel sur un étage, les surfaces publiques du programme NMBA de Bellerive.

Salles hautes existantes, actuel MBA, 1^{er} étage:

- 3 salles centrales en enfilade : 510 m²¹
- 2 salles pignon sur jardin 320 m²
- 1 salle sur Place de la Riponne 275 m²

total 1105 m²

+ dans la même aile

- 1 salle au nord, (cloisons ?) 275 m²

Total aile Nord, 1^{er} étage 1380 m², hauteur de plafond : >8 mètres

Sur le même étage, dans l'aile sud, le Palais de Rumine offrait à l'origine exactement la même surface, mais avec des hauteurs encore plus grandes (galerie de la Bibliothèque). En offrant enfin à la BPU, ailleurs qu'à Rumine des locaux fonctionnels et appropriés à une exploitation rationnelle, l'espace gagné au 1^{er} étage du Palais de Rumine offre donc aux besoins d'exposition publique du Musée cantonal des Beaux-Arts une surface d'au moins 2800 m². Ces surfaces offrent toutes de très grandes hauteurs de plafond, et une grande partie de ces espaces jouit de l'éclairage zénithal.

Au 2^e étage, au-dessus des galeries donnant sur la Place de la Riponne, le Palais de Rumine offre deux fois 275 m² de salles basses, qui peuvent être rendues accessibles très facilement à la condition que les circulations originales du bâtiment soient rétablies.

Au total et sur deux niveaux, Rumine peut offrir au Musée des Beaux-Arts 2800 m² de salles hautes et 450 m² de salles basses, à la seule condition de reloger la BCU. Il satisfait ainsi facilement aux conditions du programme élaboré pour Bellerive.

2. Toute transformation de Rumine, pour quelque affectation que ce soit, devra tenir compte de ces caractéristiques.

Il n'est pas souhaitable de poursuivre dans le parti architectural adopté dans les années cinquante par l'architecte Jean-Pierre Vouga, consistant à obstruer les prises de jours et à encombrer l'espace de dalles et de cloisons pour le subdiviser. Le prêt de livres, le prêt de disques et la lecture n'ont que faire de près de neuf mètres de hauteur sous plafond.

¹ Toutes les valeurs sont des mesures indicatives, réduites d'une marge d'erreur.

Dans sa plus grande partie, le Palais de Rumine a été pensé pour abriter des musées ; le respect élémentaire de cette architecture académique exige qu'il reçoive à l'avenir une affectation conforme à ses spécificités typologiques originales. Etendre la bibliothèque à l'intérieur de Rumine ne contribue en rien à faciliter son exploitation, mais conduira inévitablement à une intervention dommageable pour la qualité patrimoniale et architecturale du Palais.

3. Un programme cohérent pour Rumine.

Restructuré comme indiqué plus haut, le Palais de Rumine peut abriter aisément :

- Un nouveau grand musée des Beaux-Arts
- Un musée d'histoire naturelle constitué des 700 m² des galeries nord (zoologie) et de réserves de surface équivalente sur le même niveau (pignons nord et sud), soit au total 1400 m².

Ce double programme trouve sa place dans l'espace imaginé par Gaspard André dont le projet a été choisi à la suite du concours de 1898.

4. L'urgence : il faut un pilote dans l'avion.

Un tel programme nécessite une clarification énergique de la politique cantonale des musées. Il exige que l'autorité cantonale reprenne la main sur les interventions des partenaires privés, définisse des priorités et en infère des décisions programmatiques et spatiales. L'autorité cantonale devra dire en particulier :

- si elle estime normal et souhaitable que la Ville et le Canton entretiennent en parallèle deux musées historiques situés dans un rayon de 500 mètres.
- si les musées cantonaux peuvent envisager une plus claire décentralisation.
- si le « musée cantonal de géologie » est une collection de l'Université (qui paye une partie de son personnel) ou s'il est un musée à part entière ; dans cette hypothèse, lequel de ses deux sièges est le plus important (BFSH II ou Rumine ?).
- si un projet de « Bibliothèque & médiathèque du XXI^e siècle », Palais du livre et du pixel est de nature à désengorger Rumine et s'il a vocation à briller sur la Place de la Riponne.

5. Rumine peut beaucoup, mais ne résout pas tout.

L'hypothèse consistant à redéployer la BCU hors de Rumine ne résout pas la question des espaces et commodités de conservation et de stockage des musées, pas davantage que celle des bureaux et des facilités modernes d'un tel équipement : accueil, restaurant, bar, boutique, librairie. Certains de ces services au public peuvent se loger dans le socle et tirer parti des deux terrasses dominant la Place.

Depuis la construction du Palais de Rumine, la Ville de Lausanne n'a cessé d'agrandir la « Place de la Riponne » qui a fini par être un énorme vide aussi grand que la Place Saint-Marc à Venise ! La démolition en 1933 de la Grenette a achevé la déstructuration de cet espace, que rien n'a freinée depuis.

Un examen attentif de l'environnement urbain du Palais de Rumine permet de conclure qu'il se trouve dans un site offrant des possibilités importantes de développement.
Soit :

- au nord-est du Palais, par excavation sous la surface de la Rue Pierre-Viret et / ou par excavation de la colline de la Cité pour créer l'accès camion et les dépôts. 1000 m² pour la surface de la rue, au minimum.
- en pignon nord du Palais, sur l'hémicycle du « jardin des sculptures » pour créer une extension destinée à abriter les bureaux. Un volume de près de 4000 m³ peut être créé.
- sur la Place de la Riponne, une fois reconstruits la surface et le volume de l'ancienne Grenette pour édifier une « Biblio-médiathèque du XXI^e siècle » permettant de reloger la BCU. La surface disponible est d'au moins 1000 m² au sol. Loin de nuire à l'aspect de la Place de la Riponne, une telle construction serait de nature à lui rendre une cohérence architecturale.

6. La restructuration de la Place de la Riponne et du Palais de Rumine revêt toutes les caractéristiques d'un projet d'architecture d'importance internationale.

Les architectes que l'auteur a entretenus de ces hypothèses sont unanimes à considérer qu'un projet de ce type, transcrit en programme cohérent, pourrait faire l'objet d'un concours d'architecture sur invitation auquel répondraient des professionnels de niveau international ayant fait la preuve de leur capacité de venir à bout de problèmes analogues. Au plan de l'attrait et de l'intérêt de cette hypothèse il faut noter que la densité du contexte urbain et architectural détermine la subtilité de solutions dégagées par des architectes de talent. On se trouve au centre ville dans la situation inverse de celle qui prévaut sur les rives du lac. Il faut y gérer l'interaction des volumes et des formes, il ne suffit pas d'usurper la jouissance d'un paysage sublime en y posant une forme primitive.

On mentionnera à titre d'exemples quelques réalisations remarquables :

Jean-Michel Wilmotte, qui a transformé le Musée des Beaux-Arts de Lyon ;
Raphael Moneo, qui a transformé le Musée du Prado à Madrid ;
Hans Hollein, auteur du nouveau réaménagement de l'Albertina à Vienne.

De son côté, Jean Nouvel a raison de promouvoir son projet de transformation du musée d'Art et d'Histoire de Genève.

Pierre Frey/3.11.08